



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2017

Date de la convocation 31 mars 2017

Date d'affichage 31 mars 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

**Présents :** Christian Pérut, Daniel Fourreaux, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Isabelle Vilpoux-Pérut, Wendy Pasquet de Leyde, Cédric Moliné, Florence Bertin Walckenaer, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet.

**Absents excusés :** Monique Ferré, procuration à Sophie Lamarre, Charles-André Petit, procuration à Pierre Langrand, Jean-Claude Stolaric, procuration à Alain Sautillet.

**Conseillers en exercice** 15  
**Conseillers présents** 13  
**Conseillers votants** 15

### Ordre du jour

- Rapport sur l'eau par Bernard De Ré, président du Syndicat des eaux Ambleny-Saint-Bandry.
- Création de poste suite à un avancement.
- Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées.
- Modification des indices et revalorisation des indemnités des élus.
- Assainissement
  - vote du compte administratif 2016 ;
  - vote du compte de gestion 2016.
- Commune
  - vote du compte administratif 2016 ;
  - vote du compte de gestion 2016 ;
  - affectation du résultat ;
  - intégration des résultats assainissement.
- Vote des taxes directes locales.
- Vote du budget primitif communal 2017.
- Questions diverses :

18 h 30, M. le Maire ouvre la séance.

Le maire propose de nommer Daniel Fourreaux secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal approuve la nomination à l'unanimité.

### Lecture du compte rendu du 16 février 2017

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 16 février 2017.

### Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance et donne la parole à Bernard De Ré, président du Syndicat des eaux Ambleny-Saint-Bandry, pour présenter le rapport annuel.

## **M. Bernard De Ré présente le rapport annuel du prix de l'eau**

### **- Indicateurs techniques**

En 2016, le volume pompé s'élève à 73 497 m<sup>3</sup> pour 61 935 m<sup>3</sup> vendus, ce qui donne un rendement brut de 84,3 %, pour 80 % en 2015, le pourcentage idéal étant de 85 %.

Indice linéaire de pertes (ILP) = 1,48 (classé acceptable entre 1,5 et 2,5).

Indice linéaire de consommation (ILC) = 8,64 (inférieur à 10 pour un réseau rural).

### **- Indicateurs financiers**

Le prix de l'eau se compose de l'abonnement, de la redevance au m<sup>3</sup>, de la taxe de l'Agence de bassin, de la redevance pollution et d'une TVA à 5,5 %.

Sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>, la facturation pour un ménage est de 277,68 €, soit 2,314 €TTC le m<sup>3</sup> en 2016, alors qu'elle était de 277,04 € pour 2,308 le m<sup>3</sup> en 2015.

### **- Les emprunts**

Leur remboursement représente un endettement de 9 % par rapport aux recettes de fonctionnement, soit une annuité de 16 028,45 €.

### **- Investissements**

Le montant des investissements budgétaires 2016 est de 109 151,79 €, suite aux travaux effectués sur le réseau en 2016.

### **- Qualité de l'eau**

En 2016, 100 % des analyses sont conformes. L'eau distribuée a satisfait aux exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours des contrôles sanitaires.

### **- Évolution de la consommation**

2012 : 59 466 m <sup>3</sup>	2013 : 58 058 m <sup>3</sup>	2014 : 57 830 m <sup>3</sup>	2015 : 60 011 m <sup>3</sup>	2016 : 62 266 m <sup>3</sup>
------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------

### **- Évolution du prix de l'eau encaissée par le Syndicat (hors redevances)**

2012 : 1,30 €	2013 : 1,332 €	2014 : 1,40 €	2015 : 1,43 €	2016 : 1,50 €
---------------	----------------	---------------	---------------	---------------

### **- Avenir du Syndicat des eaux**

La création d'un syndicat des eaux au niveau du Soissonnais est à l'étude. La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau aux communautés de communes au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Christian Pérut remercie Bernard De Ré pour ce rapport et l'information quant au devenir du syndicat.

## **Création de poste suite à un avancement**

Le maire, Christian Pérut, propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet, pour un agent qui bénéficie d'un avancement de grade au titre de l'année 2017, ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

- Le conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, à l'unanimité des votants.

## **Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées**

Le maire, Christian Pérut, rappelle que la loi du 11-Février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, a institué la mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public. Il informe qu'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) a été déposé en préfecture le 28 septembre 2015, correspondant à un engagement de réaliser les travaux dans un délai de trois ans. Pour Ambleny, le montant de ces travaux s'élève à 26 690 €HT. Pour financer ces travaux, le maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention, dans le cadre du développement local, à hauteur du taux maximal de 60 %, soit 16 014 €, auprès des services de l'État.

- Le conseil municipal autorise le maire à déposer la demande de subvention, à l'unanimité des votants.

## **Modification des indices et revalorisation des indemnités des élus**

À compter du 1<sup>er</sup> février 2017, l'indice sur lequel est calculé le montant des indemnités de fonction brut mensuel des maire et adjoints passe de 1 015 à 1 022. Le maire, Christian Pérut, propose de modifier les taux des indemnités. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales, les indemnités du maire seront calculées sur la base de 25 %, celles des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoints sur la base de 12 % et celles des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> adjoint sur la base de 10 %. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Alain Sautillet rappelle que les indemnités de l'ancienne équipe étaient moindres et précise que l'opposition ne votera pas cette délibération. Il demande quel est le montant global de l'augmentation.

Le maire répond qu'il représente environ 8 000 €.

- Le conseil municipal accepte d'augmenter les taux des indemnités du maire et des adjoints, avec 12 voix pour et 3 voix contre.

## **Assainissement**

### **- Vote du compte administratif 2016**

Sophie Lamarre, adjointe aux finances, présente le compte administratif dont le tableau est distribué à chaque conseiller.

Alain Sautillet fait remarquer que les frais facturés par la commune au budget assainissement n'existaient pas auparavant. Ce qui diminue d'autant le résultat à transférer à la CCRV.

Le maire répond que le budget communal n'a pas à supporter les frais engagés pour l'entretien et le fonctionnement de l'assainissement.

Montant des excédents :

- fonctionnement : + 54 228,67 €
- investissement : + 26 058,58 €

Alain Sautillet dit que, de ce fait, l'opposition s'abstiendra.

- Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016, avec 12 voix pour et 3 abstentions.

#### - Vote du compte de gestion 2016

Le maire, Christian Pérut, présente le compte de gestion 2016 dressé par le receveur, Mme Rasamimanna. Visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Le conseil municipal approuve le compte de gestion assainissement 2016, à l'unanimité des votants.

#### - Transfert des excédents CA 2016

Le maire, Christian Pérut, explique que la loi NOTRe transfère, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence assainissement à la CCRV. Le maire demande d'approuver le principe du transfert des excédents à la communauté de communes Retz-en-Valois et l'autorisation de signer tous les documents nécessaires.

- Le conseil municipal approuve le transfert des sommes et autorise la signature des documents, à l'unanimité des votants.

### Commune

#### - Vote du compte administratif 2016

Sophie Lamarre, adjointe aux finances, donne lecture du compte administratif, énumérant les chapitres pour la section fonctionnement et les articles pour la section investissement. Le tableau est projeté sur écran.

Alain Sautillet trouve la présentation inadmissible et que le détail des opérations poste par poste n'ait pas été fourni à la commission de finances pour comparer 2016 et 2017. Il pense que les documents auraient dû être envoyés aux élus avant la réunion de la commission.

Christian Pérut lui fait remarquer qu'il n'était pas présent à la réunion de la commission des finances au cours de laquelle tous les postes ont été détaillés, et qu'il était venu en mairie quelques jours avant, consulter le compte administratif et le grand livre en compagnie de quelques administrés.

- Le conseil municipal approuve le compte administratif communal 2016, avec 12 voix pour et 3 voix contre.

#### - Vote du compte de gestion 2016

Le maire, Christian Pérut, présente le compte de gestion 2016 dressé par le receveur, Mme Rasamimanna. Visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Le conseil municipal approuve le compte de gestion communal 2016, à l'unanimité des votants.

#### - Affectation du résultat

Le maire, Christian Pérut, annonce l'affectation des résultats :

- Ligne 002, résultat de fonctionnement reporté : 348 146,41 €
- Ligne 001, résultat d'investissement reporté : 118 718,25 €

- Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2016, à l'unanimité des votants.

### **Vote des taxes directes locales**

Le maire, Christian Pérut, explique que, suite à la fusion des communautés de communes, la fiscalité est différente des années précédentes.

Pour notre commune, les taux 2016 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 15,48 %
- foncier bâti : 10,55 %
- foncier non bâti : 22,46 %
- contribution foncière des entreprises : 12,37 %, impôt qui sera maintenant perçu par la CCRV.

À la part communale taxe d'habitation s'ajoutait la part départementale de 5,54 %, soit un taux global de 21,02 %.

Pour 2017, le taux cumulé proposé par les services fiscaux est de 19,21 % (11,40 % part communale + 7,81 % part communauté de communes), ce qui représente un manque à gagner de 55 120 € pour notre commune.

Afin que l'imposition reste stable, le maire propose de porter le taux de la taxe d'habitation à 13,40 %, les autres taux restant inchangés. C'est ce que l'on appelle la neutralisation fiscale communale.

- Le conseil municipal accepte de retenir les taux pour l'année 2017, à l'unanimité des votants.

### **Vote du budget primitif communal 2017**

Sophie Lamarre, adjointe aux finances, présente le budget prévisionnel 2017 qui se monte à 1 785 640 €. Le présent budget est présenté par nature au niveau du chapitre pour la section fonctionnement, et de l'article pour la section investissement. Le tableau détaillant les investissements 2017 est distribué aux conseillers et commenté par le maire.

Alain Sautillet demande quels sont les travaux prévus dans la maison située 7, rue Dantale.

Daniel Fourreaux lui répond que l'électricité et les accès doivent être mis aux normes et les toutes les huisseries changées.

Alain Sautillet demande le devenir de l'appartement situé dans l'immeuble de l'école maternelle.

Le maire répond que cet appartement est inhabitable en l'état et qu'il nécessite des travaux conséquents. Il explique que M. Petit, inspecteur de l'Éducation nationale, est venu visiter ce local, dans le but d'en faire une 7<sup>e</sup> classe à la demande de M. Dubus, directeur de l'école. L'architecte du CAUE de l'Aisne est également venu visiter les lieux et a précisé qu'il était impossible d'aménager cette 7<sup>e</sup> classe à l'étage. Les normes d'accessibilité pour handicapés obligent à installer cette classe au rez-de-chaussée. Le maire précise que la municipalité en profitera pour rénover le local destiné à l'accueil ainsi que le logement.

Alain Sautillet demande à participer au projet et à suivre les travaux et si le regroupement scolaire est toujours d'actualité.

Le maire répond que cette question reste en suspens, les inspecteurs, MM. Avinain et Petit, en ont parlé il y a quelque temps mais sans donner plus de précisions.

Alain Sautillet précise que le conseil départemental ne financerait plus ce genre d'opération.

Le maire donne lecture des montants des subventions accordées aux associations.

Alain Sautillet remarque que le compte administratif ne comportant aucun détail il est difficile d'intervenir et qu'il y a rétention d'information.

Le montant du budget pour la section fonctionnement est de 1 190 594 €.

Et pour la section investissement de 595 046 €.

- Le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2017, avec 12 voix pour et 3 voix contre.

## **Questions diverses**

### **Travaux rue Dantale**

Le maire, Christian Pérut, informe que les travaux rue Dantale devraient débuter lundi 10 avril et durer environ une semaine. Les riverains seront avisés et l'accès à la pharmacie sera privilégié. Il rappelle que ces travaux de sécurisation sont nécessaires pour faire ralentir les véhicules. Des écluses seront installées.

### **Travaux rue d'Hygnières**

Le maire, Christian Pérut, informe que les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, réalisés par l'USEDA, devraient commencer fin avril pour une durée d'au moins six mois.

### **Agence postale communale**

Alain Sautillet demande des détails sur le financement des travaux à l'agence postale.

Christian Pérut lui répond que ces travaux ont été financés par une subvention CDDL et par La Poste pour le fonctionnement, à hauteur de 15 000 € plus une allocation mensuelle de 1 001 €.

### **Panneaux d'affichage**

Alain Sautillet dit avoir reçu un mail d'un administré qui s'offusque que les panneaux municipaux d'information aient été retirés en cours de période électorale.

Christian Pérut répond que des panneaux ont été démontés pour rénovation et qu'ils seront en place en temps utile pour le lundi 10 avril, jour d'ouverture officiel de la campagne électorale.

Il n'y a plus de questions.

La séance est levée à 20 h 10.

le 12.04.2017



NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.  
Ce compte rendu est disponible sur le site de la commune : [amblyen.fr](http://amblyen.fr)